



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire. M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 165

Compte Administratif 2012 : Budget Port de Plaisance.

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2012.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un Adjoint ou Conseiller élu pour le remplacer.

Le Conseil Municipal élit Monsieur Paul-Antoine LUCIANI en qualité de Président de séance qui cède ensuite la parole à Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué aux Finances.

Monsieur Cervetti expose à l'Assemblée :

Mes chers collègues,

Le Compte Administratif 2012 de la régie du port de plaisance fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 680 239.72 €

RECETTES : 1 141 140.21 €

Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de **460 900.49 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 456 421.13 €

RECETTES : 1 826 797.94 €

Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **370 376.81 €**

Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : **831 277.30 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2012
Investissement	225 463.69		235 436.80	460 900.49
Fonctionnement	814 963.52	-714 963.52	270 376.81	370 376.81
Total	1 040 427.21	-714 963.52	505 813.61	831 277.30

Présentation synthétique du compte administratif 2012 Régie du port de plaisance

Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	1 456 421.13	Fonctionnement	1 826 797.94
Charges à caractère général	432 862.31	Prestations de services	1 292 154.65
Frais de personnel	619 288.21	Redevances concessions	177 749.24
Autres charges de gestion	67 014.94	Revenus des immeubles	245 873.28
Charges financières	86 083.64	Autres produits	11 020.77
Autres dépenses	50 459.03	Résultat reporté	100 000.00
Dotations aux provisions	200 713.00		
Investissement	680 239.72	Investissement	1 141 140.21
Dépenses d'équipement	534 244.06	Autres réserves	714 963.52
Dettes et emprunts	145 995.66	Provisions	200 713.00
		Résultat reporté	225 463.69
Total	2 136 660.85	Total	2 967 938.15
Soit un solde positif sur réalisations		831 277.30	
Recettes d'investissement à réaliser		0.00	
Dépenses d'investissement à réaliser		54 523.45	
Solde global CA 2012		776 753.85	

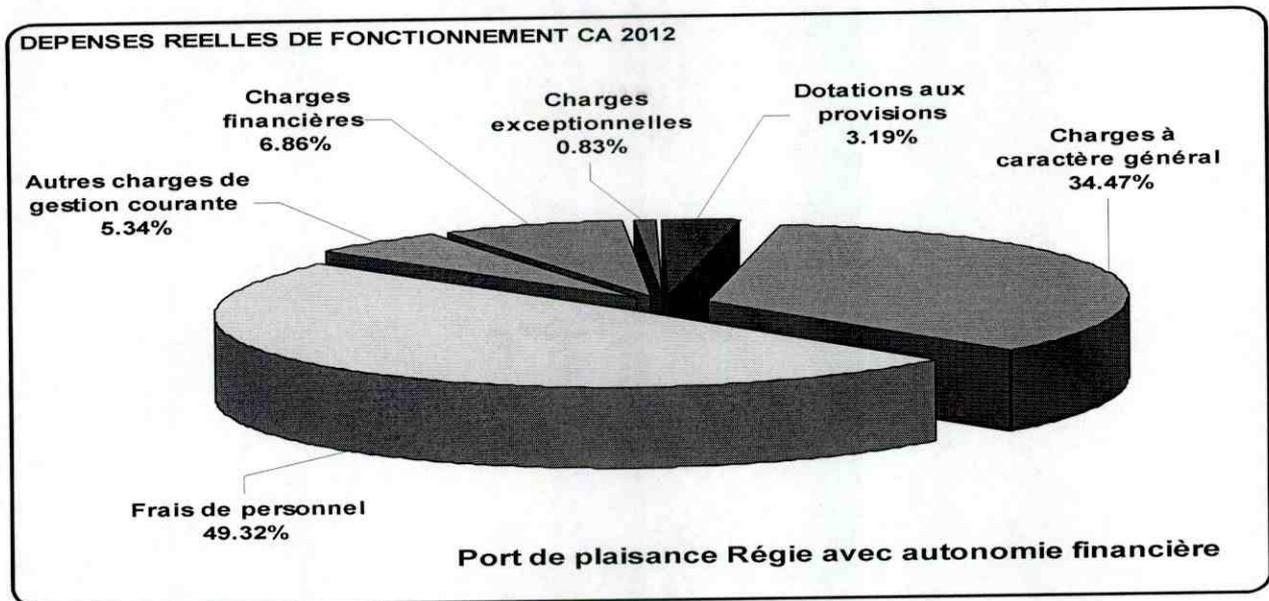
I) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré principalement par le chapitre 70 regroupant les redevances pour taxes d'amarrages (contrats annuels, passages et hivernages) et les recettes d'activités annexes, et le chapitre 75 pour les redevances d'occupation des immeubles et des concessions.

II) Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- au chapitre 011, les charges liées à la maintenance et à l'entretien des pannes flottantes et du matériel, les frais de collecte des huiles usagées et les diverses taxes,
- au chapitre 012, les charges et frais de personnel,
- au chapitre 66, les intérêts des emprunts,
- au chapitre 68, les dotations aux provisions.



I) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré principalement par :

- le résultat reporté de la section d'investissement du CA 2011,
- l'affectation en réserves au compte 1068 du résultat de fonctionnement du CA 2011,
- les provisions constituées pour le renouvellement d'immobilisations.

II) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- le remboursement en capital des emprunts au chapitre 16,
- des travaux pour aménagement des bâtiments et amélioration des installations techniques.

Le tableau ci-après retrace l'ensemble des résultats constatés depuis le Compte administratif 2001.

Années	Résultat global d'investissement	Résultat global de fonctionnement	Résultat global toutes sections
CA 2001	- 806 081.29	- 1 017 898.36	- 1 823 979.65
CA 2002	- 867 878.88	- 357 906.06	- 1 225 784.94
CA 2003	- 1 768 093.07	+ 711 306.53	- 1 056 786.54
CA 2004	- 1 750 250.83	+ 655 152.01	- 1 095 098.82
CA 2005	- 1 632 120.75	+ 731 255.09	- 900 865.56
CA 2006	- 1 015 371.97	+ 919 329.19	- 96 042.78
CA 2007	- 557 068.06	+ 484 575.79	- 72 492.27
CA 2008	- 146 043.75	+ 589 551.63	+ 443 507.88
CA 2009	- 158 497.02	+ 933 496.97	+ 774 999.95
CA 2010	- 229 095.57	+ 1 162 072.91	+ 932 977.34
CA 2011	+ 225 463.69	+ 814 963.52	+ 1 040 427.21
CA 2012	+ 370 376.81	+ 460 900.49	+ 831 277.30

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte administratif 2012 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance ainsi que le compte de gestion établi par le Receveur municipal.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu l'article L.1612-9 du 6 février 1992
Vu les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.1612-14 et L.2121-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Constatant que la comptabilité du compte administratif 2012 est identique à celle du compte de gestion du Trésorier Municipal.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2013.

APPROUVE
Par 31 voix pour
Et 3 abstentions contre (MM. Ferrara, Laudato et Sbraggia)

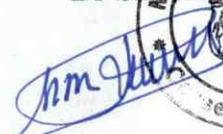
Le compte administratif 2012 du Budget Port de Plaisance, ci-annexé, ainsi que le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal, tous deux étant en concordance.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jours, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

Ville d'Ajaccio

Compte Administratif 2012

Page n°5